



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1 Avril 2022

Titre III

La CCIR nous ressort ses veilles recettes !

L'ultime réunion de négociations en début de semaine n'aura pas permis d'avancées déterminantes pour les enseignants au statut sauf pour ceux de l'UTEC dont les conditions de travail, nous promet-on, vont finir par s'accorder avec celles de l'ensemble du personnel enseignant. Dans un revirement spectaculaire dont seule la CCIR a le secret, tout ce qui était impossible pour ces derniers, il y a moins de 15 jours le devient aujourd'hui. Dispense de service de 35 jours, planification sur 40 semaines, coefficients, forfaits d'activité... bravo ! Il est donc bien possible d'aligner le traitement des agents de la CCIT 77 sur l'ensemble du personnel de la CCIR.

Quel dommage que la CCIR n'ait pas de son côté poursuivi l'effort exceptionnel pour le reste des enseignants (près de 180 sur un ensemble de 210)...Donner d'un côté pour raboter de l'autre, nous connaissons le procédé, c'est exactement celui appliqué lors des précédentes négociations de 2017. Pour mémoire afin de permettre aux enseignants des écoles de l'ex CCIV d'obtenir des conditions plus favorables, ceux de l'ex CCIP avaient vu les leurs se dégrader. Le bilan final n'est pas bien brillant, et les directions des EESC se sont largement servies des trous dans la raquette du titre actuel :

- ↪ **Heures qui s'additionnent** au fil des semaines, des mois, dépassant largement les temps et les missions, définis en début d'année scolaire
- ↪ **Missions impératives** qu'il faut remplir dont les heures décomptées après coup, sont largement sous évaluées quand elles ne sont pas purement et simplement oubliées ou englobées dans les coefficients sans consultations des intéressés.
- ↪ **Enseignement asynchrone** imposé aux enseignants sans en indiquer les modalités dont les heures, sorties d'aucun accord, créditées au plan de charge ne correspondent même pas à la moitié du temps passé à effectuer les actions demandées
- ↪ **Enseignants chercheurs** oubliés dans l'accord
- ↪ **Temps de travail hebdomadaire** réel qui dépasse toutes les limites imposées par la loi

Une négociation bouclée en 8 réunions plus que poussives, les sujets de fond étant systématiquement remis à la séance suivante qui amenait elle-même d'autres problèmes, quand ce n'était pas les propositions rejetées sans discussion. Des enseignants refusant de sortir de leur "confort", menaçants même dans leur colère au moment des présentations du titre III dans les établissements, n'acceptant pas l'effort d'une heure hebdomadaire supplémentaire et de quelques (2 mais les maxima montrent plutôt 6) apprentis ou étudiants supplémentaires dans leur cours pour sauver les écoles dont l'avenir est menacé par une concurrence accrue et un avenir économique incertain. **Vision plus que simpliste de la réalité !**

CCIR Paris Île-de-France

La direction n'a jamais, par exemple, étayé de manière chiffrée ses affirmations et ceux communiqués par le ministère du travail et la Dares révèlent une réalité bien éloignée du catastrophisme affiché en réunion :



CHAMBRES
DE COMMERCE
ET D'INDUSTRIE

1 Avril 2022

L'apprentissage en 2021

- ↪ 698 000 contrats d'apprentissages ont été signés dans le secteur privé soit + 37% par rapport à 2020 et + 161% par rapport à 2014
- ↪ 71% concernent le secteur des services, 15% de l'industrie, 11% la construction et 3% l'agriculture
- ↪ Par répartition des différents niveaux de qualification, CAP 22%, Baccalauréat 15%, Bac +2 22 %, Bac+3 19%, Bac+5 21% , autres 1%

S'ajoute à ces chiffres la situation actuelle des entreprises françaises dont certaines branches connaissent une telle tension, qu'on voit mal comment elles cesseraient de financer l'apprentissage et de favoriser la formation professionnelle. *Cela ouvre tout de même de jolies perspectives d'avenir.*

La CCIR est en train de faire payer aux enseignants les errances et erreurs stratégiques en matière d'ouverture de formations de ces 5 dernières années. Les propositions de l'accord ne sont toujours pas abouties, le contenu est bancal et va générer, une fois encore, de petits

arrangements filières par filières au détriment des enseignants. Les propositions autour du numérique et de l'enseignement asynchrone en sont la preuve par l'exemple, le décalage entre la vision de l'employeur et la réalité du terrain atteint des sommets.

La CFDT-CCI revendique toujours un moratoire d'un an, faute de quoi elle prendra ses responsabilités en CPR, mais le choix de la CGT (6 voix en CPR) sera déterminant pour l'avenir des 210 agents enseignants mis à la disposition des EESC pour un peu moins de 14 ans encore et dont beaucoup sont plus proches de leur fin de carrière que du début.



Quant à l'apocalypse annoncée en cas de non accord, on voit mal comment les écoles pourraient fonctionner à coup de notes de service. Le recours par la CCIR à une Décision Unilatérale de l'Employeur (DUE) que nous avons pu lire et entendre par ailleurs, est juridiquement impossible, car elle ne peut concerner que les salariés de droit privé des structures nouvellement créés et doit systématiquement être négociée après l'élection du CSE, l'employeur le sait mais laisse écrire et dire...d'où l'importance de faire le choix de la CFDT-CCI lors des élections de juin prochain.